

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Arrêté du 4 avril 2018 autorisant l'ouverture d'un examen professionnel et fixant la date des épreuves écrites pour le recrutement, au titre de l'année 2019, d'ingénieurs des travaux publics de l'Etat

NOR : TREK1807780A

Par arrêté du ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, en date du 4 avril 2018, est autorisée l'ouverture d'un examen professionnel pour le recrutement, au titre de l'année 2019, d'ingénieurs des travaux publics de l'Etat.

Le nombre de postes offerts à cet examen professionnel sera fixé ultérieurement.

Les modalités d'inscription sont les suivantes :

Les inscriptions seront enregistrées par internet du jeudi 3 mai 2018, à partir de 12 heures, au jeudi 7 juin 2018, 17 heures, heure de Paris à l'adresse suivante :

- via internet : www.concours.developpement-durable.gouv.fr, onglet « inscriptions » ;
- via intranet : <http://intra.rh.sg.i2/> rubrique « concours et examens » puis « inscriptions ».

Les candidates et candidats pourront modifier les données de leur dossier jusqu'à la date de clôture des inscriptions. Toute modification des données contenues dans le dossier devra faire l'objet d'une nouvelle validation ; la dernière manifestation de volonté du candidat sera considérée comme seule valable.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par internet, les candidates et candidats pourront obtenir un dossier imprimé d'inscription, sur demande écrite, établie selon le modèle figurant en annexe 1. Ce courrier devra être adressé par voie postale en recommandé simple au service académique chargé des inscriptions (SIEC, bureau DEC 4 CSP, 7, rue Ernest-Renan, 94749 Arcueil Cedex).

Les dossiers d'inscription dûment complétés devront être renvoyés obligatoirement par voie postale et en recommandé simple au service académique chargé des inscriptions au plus tard le jeudi 7 juin 2018 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Aucune demande de dossier d'inscription ni aucun dossier posté hors délai ne sera pris en compte.

L'épreuve écrite de l'examen professionnel d'ingénieurs des travaux publics de l'Etat se déroulera à partir du 11 septembre 2018.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), mentionné à l'article 1 de l'arrêté du 3 mai 2011 susvisé fixant les modalités d'organisation et annexé à ce dernier, doit parvenir, au plus tard, le mardi 6 novembre 2018, au service interacadémique des examens et concours (SIEC).

Les épreuves orales de l'examen professionnel d'ingénieurs des travaux publics de l'Etat se dérouleront à partir du 26 novembre 2018.

La composition du jury fera l'objet d'un arrêté du ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire.

ANNEXE

DEMANDE DE DOSSIER D'INSCRIPTION A L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'INGÉNIEURS DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ÉTAT

Session 2018 – Recrutement au titre de l'année 2019

Éléments à faire parvenir, par voie postale (recommandé simple) à l'adresse suivante :

Service interacadémique des examens et concours, DEC CSP, bureau G 204, 7, rue Ernest-Renan, 94749 Arcueil Cedex.

Il n'est pas obligatoire d'utiliser ce modèle, en revanche tous les éléments listés ci-dessous doivent figurer dans la demande.

Identification : M. , Mme

Nom :

Nom d'usage :

Prénom(s) :

Adresse à laquelle seront expédiées toutes les correspondances :

Résidence, bâtiment :

N° :

Rue :

Code postal :

Commune de résidence :

Ville :

Pays :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Adresse électronique :